



**PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE 2022**

Le 1^{er} décembre deux mille-vingt-deux à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFOULOUNOUX David, Maire.

Date de convocation : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

ARENE Jean-Claude	FEILLEUX Christelle
BONNEAU Régis	GAUVIN Thierry
BOUQUET MICHAUX Élodie	LELEU Sandrine
CARREAU Carine	VALLART Alain
CHIERONI Philippe	
DEFOULOUNOUX David	
DENIS Marianne	

Excusés : Mesdames MARÉE CHAUDRAUD Bénédicte et MÉTREAUD Christine, Messieurs BRODU Julien et ROCHARD Cédric.

Procurations : Madame MARÉE CHAUDRAUD Bénédicte donne procuration à Monsieur VALLART Alain, Madame MÉTREAUD Christine donne procuration à Madame LELEU Sandrine, Monsieur ROCHARD Cédric donne procuration à Monsieur DEFOULOUNOUX David.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibérations à voter :

- DL-2022/34 - Décision modificative n°1 - Budget principal

2. Questions diverses

Monsieur DEFOULOUNOUX, fait l'appel des conseillers municipaux et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h10.

Madame CARREAU Carine a été élue à l'unanimité secrétaire de séance par le conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2022 :

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est voté à l'unanimité des présents.

Lecture et approbation de l'ordre du jour : 14 POUR

1. DÉLIBÉRATION A VOTER :

- [DL-2022/34 – Décision modificative n°1 - Budget Principal](#)

Au vu de l'augmentation de l'énergie, des matériaux et des rémunérations, il est indispensable d'abonder les chapitres 011 et 012 d'un montant global de 7 000 € par les dépenses imprévues en section de fonctionnement.

Il en est de même en investissement, les opérations 234, 235 et 249 ont dû être abondées.

La salle associative de Lijardière se voit attribuer une somme supplémentaire de 14 400€ et la salle du conseil municipal de la mairie 3 900 € pour le plafond, dépense non prévues au départ du projet. Ces deux opérations bénéficient de subventions à hauteur de 80 % et 40 %.

Du matériel de nettoyage (nettoyeur vapeur + aspirateur) et du mobilier (tables et chaises pour la salle du conseil) sont à prévoir.

A savoir que le chapitre 012 concerne le personnel. Il doit être abondé parce que les années 2021 et 2022 se sont beaucoup chevauchées. En effet, le centre de gestion a pris beaucoup de retard dans sa facturation 2021. Nous avons donc réglé ce retard en 2022.

Fonctionnement	
-	+
022 – Dépenses imprévues : - 7 000 €	Chapitre 011 60612 : Electricité + 1 000 € 60632 : Fournitures de petits équipements + 1 000 € 6232 : Fêtes et cérémonies + 2 000 €
	Chapitre 012 6218 : Autres personnels extérieurs + 3 000 €
TOTAL : - 7 000 €	TOTAL : 7 000 €
Investissement	
-	+
Opération 230 - Voirie 2315 : - 1 000 € Opération 242 - Réserve foncière 2111 : - 7 100 € Opération 246 - Logement de Lijardière 2313 : - 3 900 € Opération 260 - Ancien bâtiment technique 2313 : - 7 300 €	Opération 234 - Bâtiments communaux 2313 : + 14 400 € Opération 235 - Achat de matériel 2158 : + 1 000 € Opération 249 - Travaux mairie 2313 : + 3 900 €
TOTAL : 19 300 €	TOTAL : 19 300 €

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire explique que pour faire face à la hausse des prix, les agents communaux vont faire quelques travaux au sein de la mairie et de la salle de Lijardière. Mais ce sera occasionnel au vu de leur emploi du temps (voirie, tonte, taille,).

2. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Arène demande à quel moment seront relevés les compteurs relatifs à l'éclairage public afin de connaître le montant exact des économies d'énergie réalisées.

Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire de laisser l'année s'écouler entièrement afin d'avoir le

recul suffisant. Pour ce faire, une demande au SDEER sera effectuée.

De plus, ces chiffres seront annoncés à la réunion de mi-mandat.

Monsieur Arène ajoute qu'il ne faudra pas aller au-delà de cette date. En effet, pour avoir des aides financières, monter les dossiers de subventions, il serait bon de se presser.

Monsieur le Maire explique les bâtiments communaux sont bien isolés et qu'il est souhaitable d'attendre afin de savoir si les aides financières seront reconduites.

Monsieur Vallart expose à l'assemblée que durant la réunion publique de mi-mandat, il souhaite que les futurs projets soient exposés et envisage de convier les administrés à se projeter dans leur commune afin qu'ils participent au devenir de celle-ci.

Monsieur Arène sollicite Monsieur le Maire afin de connaître le bilan du Congrès des Maires qui s'est déroulé à Paris.

Celui-ci répond qu'il a un document à disposition résumant toutes les actualités dont il a été question ainsi que tous les thèmes abordés.

Madame Carreau interroge si le problème des agressions des Maires a été évoqué.

Monsieur le Maire indique que oui, même si ce sujet n'était pas essentiel.

Monsieur Chieron signale qu'il serait judicieux de délibérer dans l'avenir pour la mise en place d'arrhes pour la location des salles. En effet, une réservation de la salle des fêtes été effectuée pour le 31 décembre. La personne s'est désistée au dernier moment et laisse un manque à gagner à la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait envisageable voir nécessaire de demander des arrhes à la réservation des salles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.

ARENE Jean-Claude	CHIERONI Philippe	LELEU Sandrine
BONNEAU Régis	DEFOULOUNOUX David	MÉTREAUD Christine <i>Procuration à Mme LELEU</i>
	DENIS Marianne	BOUQUET MICHAUX Elodie
CARREAU Carine	FEILLEUX Christelle	ROCHARD Cédric <i>Procuration à M. DEFOULOUNOUX</i>
MARÉE CHAURAUD Bénédicte <i>Procuration à M. VALLART</i>	GAUVIN Thierry	VALLART Alain

